



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 20.134**

DÉCISION MODIFICATIVE 2020 N° 1 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction :

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**DÉCISION MODIFICATIVE 2020 N° 1 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL**

**RAPPORT N° 20.134**

Mes chers Collègues,

Le projet de décision budgétaire modificative qui vous est soumis s'inscrit dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19.

Contrairement à la pratique observée par notre Assemblée depuis le début du présent mandat, le budget primitif pour 2021 (BP) sera adopté lors du premier trimestre de l'exercice concerné, et non en décembre de l'année précédente<sup>1</sup>. Ce décalage a paru nécessaire afin d'apporter une réponse adaptée à l'ampleur de la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons actuellement, marquée par une seconde vague dont les conséquences, encore incertaines, s'ajouteront à celles du confinement du printemps 2020.

Malgré ce décalage temporel, le Département poursuivra son action au cours des dernières semaines de l'année 2020, et des premiers mois de 2021, qui précéderont l'adoption du BP.

Dans ce contexte, le recours à une décision modificative (DM) sur le budget départemental est rendu nécessaire pour, d'une part, voter des crédits de paiement (CP) supplémentaires, et d'autre part, voter des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE), qui permettront aux services d'engager des projets majeurs dès le premier trimestre 2021, en amont du vote du BP 2021. Les grands équilibres définis par notre Assemblée lors du budget supplémentaire, adopté le 12 juin dernier, sont préservés, confirmant la qualité des prévisions et la rigueur de notre gestion.

Ce rapport soumet donc à votre approbation les ajustements opérés en section de fonctionnement (I), ceux proposés en section d'investissement (II), ainsi que la proposition d'équilibre qui en découle (III).

## **1. Section de fonctionnement**

Les crédits de paiement proposés au vote s'élèvent à **9,3 M€**. Au total, les crédits de dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2020 atteindront ainsi 1 686 M€<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> En vertu de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, le budget d'une collectivité territoriale doit être adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

<sup>2</sup> Crédits votés au budget primitif 2020 et au budget supplémentaire 2020 hors dette, FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources), provisions et crédits de dépenses imprévues inscrits sur le chapitre fonctionnel 952, auxquels s'ajoutent les 22,6 M€ de crédits virés depuis le chapitre 952 en 2020 afin de financer des dépenses imprévues non anticipées au BP et au BS.

### 1.1. Soutien social apporté aux chefs des petites entreprises pour 5,3 M€ en CP et 15,3 M€ en AE

Il est proposé de compléter les crédits finançant le dispositif d'aide sociale aux chefs des petites entreprises du territoire, pour un montant de **15,3 M€** (dont 0,3 M€ au titre des frais de gestion par la Chambre des métiers et de l'artisanat et par la Chambre de commerce et d'industrie).

Sur les 15,25 M€ virés depuis le chapitre des dépenses imprévues en septembre 2020 pour financer ce dispositif, 13,5 M€ ont déjà été mandatés. Les chambres consulaires, qui poursuivent l'instruction des demandes, estiment que l'enveloppe prévue initialement était insuffisante, et pourrait être doublée afin de couvrir l'ensemble des besoins. Pour accompagner pleinement les chefs d'entreprise, notamment ceux ayant déposé leur demande tardivement, la décision modificative présente le **vote d'une AE de 15,3 M€ et de crédits de paiement à hauteur de 5,3 M€**, afin de permettre des mises en paiement dès décembre 2020, et de verser le solde au début de l'exercice 2021.

### 1.2. Autres ajustements des crédits de paiement

Il est proposé de voter des crédits de paiement supplémentaires pour apporter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales au cours des dernières semaines de l'exercice 2020, pour **4 M€** :

- **+ 2 M€ pour le personnel intérimaire d'entretien des collèges** : un recours accru à des personnels intérimaires a été rendu nécessaire, afin de remplacer les agents considérés comme vulnérables dans le cadre de l'évolution de la pandémie de la COVID-19. 300 agents sont actuellement remplacés, pour un coût horaire de 27,60 €, afin de couvrir une période de 7 semaines jusqu'aux congés de Noël ;
- **+ 2 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) correspondant à :**
  - un besoin de 1,8 M€ pour l'APA à domicile, du fait du maintien des versements aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) jusqu'au 31 octobre, et de l'ouverture de nouveaux plans d'aides ;
  - un besoin de 0,2 M€ pour l'aide exceptionnelle au retour à domicile (AERD), en raison de la reconduction du dispositif pour les mois de novembre et décembre, approuvée par la Commission permanente le 23 novembre dernier (rapport n° 20.283 CP).

### 1.3. Ajustement des autorisations d'engagement (AE)

En matière d'AE, une attention particulière est portée aux engagements, qui seront pris par le Département avant le vote du BP 2021, et qui conduisent à proposer au vote les principaux ajustements qui suivent :

- + 20 M€ au titre des dépenses 2021-2024 du *Datacenter* ;
- + 15,3 M€ au titre de la deuxième phase du dispositif de soutien social aux chefs des petites entreprises impactées par la crise de la COVID-19 ;
- + 10,5 M€ au titre des dépenses 2021-2024 du Centre de services informatiques ;
- + 8,3 M€ au titre des publications départementales ;

- + 7,7 M€ au titre des dépenses 2021-2024 des systèmes et réseaux informatiques ;
- + 6,3 M€ au titre des dépenses 2021-2024 de la coopération internationale ;
- - 4,5 M€ au titre des dépenses arrêtées à 2020 du Centre de services informatiques, cette diminution étant plus que compensée par une hausse au titre des dépenses 2021-2024 ;
- - 7,4 M€ au titre des dépenses arrêtées à 2020 du *Datacenter*, cette diminution étant plus que compensée par une hausse au titre des dépenses 2021-2024.

Au total, **les AE seraient ainsi abondées à hauteur de 67,5 M€.**

## **2. Section d'investissement**

### 2.1. Ajustements des autorisations de programme (AP)

En matière d'AP, une attention particulière est portée aux engagements, qui seront pris par le Département, avant le vote du BP 2021, afin de lancer d'importants projets d'investissement. Cela conduit à proposer les principaux ajustements suivants :

- + 109,5 M€ au titre de la rénovation du Stade Yves du Manoir, dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024 ;
- + 30 M€ au titre du programme 2021-2023 d'aide apportée aux bailleurs sociaux pour l'amélioration de leur patrimoine ;
- + 21 M€ au titre de la troisième génération de la contractualisation avec les Communes ;
- + 16,5 M€ au titre de l'aménagement des berges de l'île Seguin ;
- + 16 M€ au titre de la prolongation vers l'ouest du RER E (EOLE).

Au total, **les AP pourraient donc être abondées à hauteur de 273,4 M€.**

### 2.2. Ajustement des crédits de paiement

Une réduction de 9,3 M€ des crédits de dépenses imprévues de la section d'investissement est proposée.

La présente décision modificative devant être adoptée peu de temps avant la clôture budgétaire et comptable, cette réduction n'emporte aucune conséquence sur nos marges de manœuvre en cas de nouveau risque. En effet, 35,7 M€ de crédits de dépenses imprévus resteraient disponibles après cette réduction, permettant, le cas échéant, de répondre à tout nouveau besoin urgent d'investissement.

### 3. L'équilibre de la décision modificative

Afin d'équilibrer ce projet de décision modificative, une réduction de 9,3 M€ du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est proposée. Cette diminution se traduit donc à la fois en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.

Ainsi, après prise en compte des mouvements réels et des opérations d'ordre, la décision modificative pour l'exercice 2020 est arrêtée en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

En €	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses</b>	Personnels intérimaires des collègues	2 000 000,00	Réduction des dépenses imprévues	-9 300 000,00
	Allocation personnalisée d'autonomie	2 000 000,00		
	Aide sociale aux chefs d'entreprises	5 300 000,00		
	Réduction du virement à la section d'investissement	-9 300 000,00		
<b>Recettes</b>		0,00	Virement de la section de fonctionnement	-9 300 000,00
<b>Equilibre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**